



## RENFORCEMENT DE VIGIE –PIRATE.

Suite aux dramatiques évènements du 13 Novembre 2015, l'Etat d'urgence a été décrété par le gouvernement et confirmé par le Parlement. De ce fait, sous l'autorité du Préfet, il m'appartient d'organiser le renforcement de la protection des Bâtiments Scolaires, ainsi que d'assurer la mise en sécurité des biens et des personnes.

La configuration de l'école ne permet pas l'application de toutes les mesures à prendre et contredit certaines consignes de sécurité incendie, qui doivent prendre le pas sur les nouvelles mesures.

En ce qui concerne la Commune de VAULX, j'estime que les mesures envisagées doivent se proportionnaliser à la situation géopolitique de la Commune, à sa taille, son caractère rural, et aux moyens communaux disponibles.

La taille de notre Communauté rurale permet à toute l'équipe pédagogique Professeurs et employés Communaux de connaître presque personnellement toutes les personnes adultes (Parents et accompagnateurs). De ce fait, cela facilite grandement la dépose des enfants et leur récupération.

Si je tiens compte de cet atout, les mesures à prendre peuvent s'adapter à la perspicacité des personnels pédagogiques.

Malgré tout, il nous appartient à tous Maire, Parents, accompagnateurs, équipe pédagogique et associations, d'être acteurs de notre sécurité et surtout de la sécurité de nos enfants. Pour cela, je lance un appel à votre compréhension et à un esprit d'autodiscipline et de bon sens.

Votre sécurité et celle de vos enfants c'est d'abord vous qui la faites. Il faut donc éviter de vous attrouper, de discuter avec des amis, du moins devant les écoles. Un attroupement, sans verser dans le catastrophisme peut toujours inciter un esprit malade à passer à des actes dangereux.

Lors de votre arrivée aux parkings, il faudra systématiquement penser à ne pas gêner ceux qui partent, donc vous garer correctement.

Après le vote du prochain budget, un système sonnerie et vidéo équipera l'école.

En attendant, il vous est recommandé de ne pas discuter ou traîner pour permettre l'accès aux personnes suivantes. Si vous désirez rencontrer un professeur, ou un employé municipal, ils conviendront avec vous du moment et vous recevront à l'intérieur de l'école.

Si pour une raison familiale quelconque, votre enfant est déposé, ou repris par une personne inhabituelle, inconnue de l'équipe pédagogique, pensez à écrire une autorisation parentale et transmettre une copie de votre carte d'identité qu'il présentera avec la sienne.

### Mesures concernant les Bâtiments scolaires

La Commune équipera les portails et portillon de la cour avant de l'école de serrures et clés qui seront distribuées au personnel pédagogique et aux locataires habitant les lieux.

Idem pour la porte du préau accolée au centre de Motricité.

Pour les associations ayant du matériel entreposé à l'intérieur de l'école, une clé du portillon sera fournie par la mairie. En cas de besoin du matériel, il vous est recommandé d'abord de prévenir la Directrice, pour choisir le moment le moins perturbateur, de prévenir la Mairie de l'horaire de votre passage, si c'est en dehors des heures d'ouverture légales.

Je rappelle que pour le citoyen Lambda en dehors des heures d'ouvertures au public, la mairie est fermée, et que la consigne donnée au personnel est « interdiction de recevoir du public ».

### **Dépose à la garderie**

**Le portail restera entr'ouvert, pour permettre aux parents de frapper à la porte de l'accueil habituel, en attendant le matériel sonnerie vidéo.**

**Ouverture garderie de 7h à 8h10.**

### **Accueil de l'école**

**Les parents confient leurs enfants aux PROFESSEURS au portail de 8H20 à 8h40 puis fermeture du portail.**

**Reprise des enfants de 11h30 à 11h40**

**Deuxième dépose de 13h20 à 13h35**

**Certains parents reprennent leurs enfants à 15h45 fin des cours au portail.**

**Reprise des enfants à la fin des TAPS à 16H30 au portail.**

### **Reprise à la garderie le soir**

**De 16h30 à 18h30 le portail est ouvert, il faut frapper à la porte de l'accueil habituel.**

### **Consignes pour les locataires**

**Au-delà des horaires cités ci-dessus, il est demandé de fermer systématiquement le portail à clés.**

**Merci de votre Compréhension et de nous faciliter la tâche.**



**Le maire,**

**Alain GERELLI**